



Besoin de conseil pour problème surendettement

Par **dugade**, le **10/11/2009** à **18:33**

bonjour,

j'ai déposé en 2003 un dossier surendettement à la banque de france, la commission a été passé par le tribunal de créteil, depuis 2003 j'ai une décision de justice et la banque de france avec un tableau de recommandation avec un montant arrêté par la banque de france , le tribunal et les créanciers

j'ai respecté les instructions de régler tous les mois mes créanciers, mais depuis le mois de juin 2008 j'ai un souci avec finaref ,

- avec FINAREF j'ai 3 contrats à régler tous les mois, un de ses 3 contrats est terminé au mois de mai 2008, depuis juin je continuais à régler les 2 contrats restants, mais FNAREF me réclame plus pour le contrat déjà terminé au mois de mai 2008 , j'ai écrit à finaref en joignant des copies du jugement ainsi que le tableau recommandation , rien à faire finaref ne veut pas savoir ,FINAREF ajoute les frais d'accessoires....., ils m'ont expliqué que le montant du tribunal n'est pas correct,

je suis allée voir la banque de france et le tribunal de créteil au service surendettement, j'ai eu la même réponse qu'il faut tenir compte le tableau arrêté par la bqe de france et tribunal, il faut refuser de payer plus , mais comment pourrais je faire face avec FINAREF, ils m'ont harcelés en téléphonant et par courrier

j'ai besoin votre aide , merci de m'aider ,comment dois je réagir dans ce cas

en attente votre réponse , mes sincères salutations et en vous remerciant par avance

Par **001**, le **09/12/2009** à **19:58**

bonjour,

comme vous l'a justement indiqué la BDF, ne réagissez pas au harcèlement du créancier. celui ci a INTERDICTION d'effectuer toute saisie a votre encontre

Respectez scrupuleusement les recommandations homologuées, c'est tout

Par **001**, le **15/02/2010** à **13:33**

bonjour,

l'injonction de faire correspond a un contrat non executé . le dossier de surendettement ne constitue pas un nouveau contrat.

Respectez le paiement de vos échéances, point, et le créancier ne pourra rien contre vous. Déposer plainte pour harcèlement est possible mais ne changera rien quant a l'execution du plan.

Par **dugade**, le **21/03/2010** à **11:23**

Bonjour membre 001

Merci pour votre réponse,je souhaite finir cette situation rapidement, mais comment faire ..je voudrais payer le solde de mes dettes , mais quelle montant dois je payer à finaref ??? si je demande d'aide par un avocat , combien va me coûter ?

Par **001**, le **21/03/2010** à **11:30**

bonjour,

soit vous respectez strictement les recommandations et a l'issue, la dette n'est plus exigible et le fichage FICP s'arrete

soit vous négociez avec vos créanciers le remboursement immédiat d'un montant déterminé et ensuite avec l'attestation de remboursement allez a la BDF vous faire radier du FICP.

Par **dugade**, le **21/03/2010** à **11:33**

Bonjour LARRYLEO,

j'ai toujours le même problème, tous les mois j'envoie le règlement à finaref , le chèque a été bien encaissé, mais je recois tous les mois les lettres de relance , comme par hasard le règlement n'impute jamais sur les comptes que j'ai bien indiqué au dos du chèque, moi aussi je veux ça termine vite cette situation, mais finaref me réclame plus ,
a+

Par **dugade**, le **21/03/2010** à **11:42**

mon plan de surendettement termine au mois de mai 2011, il me reste un solde à régler à mes créanciers ,

comment dois je procéder , passer par la BDF ou gérer moi même,

les autres créanciers je pourrais régler directement mais finaref me demande de régler pour chaque dossier environs 300euros de plus du montant indiqué sur le plan

meci pour votre réponse

Par **001**, le **21/03/2010** à **11:49**

finaref ne peut rien a votre encontre. vous n'avez pas a régler ces 300 euros supplémentaires. soit a l'issue en 2011 vous parvenez a négocier avec finaref soit vous laissez la BDF s'en occuper

Par **dugade**, le **21/03/2010** à **12:35**

merci pour votre réponse, je pense le mieux est à demander BDF s'occuper, dois je refaire le dossier de surendettement avant mai 2011? car j'ai essayé plusieurs reprises de contacter FINAREF, il reste sur la même position savez vous si je demande à un avocat pour gérer le dossier, combien va me coûter?
cdt

Par **001**, le **21/03/2010** à **12:39**

vous devrez redéposer un dossier 1 a 2 mois avant la date de fin du plan.
l'avocat ne peut être utile que pour négocier le versement d'une somme déterminée en contrepartie du défichage FICP : comptez de 800 a 1000 euros approximativement

Par **dugade**, le **21/03/2010** à **12:48**

Merci beaucoup et bon week end à vous

Par **dugade**, le **27/03/2010** à **10:42**

Bonjour,

merci beaucoup pour votre réponse, je vais voir avec mon assurance le service de protection juridique,
bon week end à vous

Par **dugade**, le **02/05/2010** à **18:47**

Bonjour,

j'ai essayé de contacter avec le service juridique de mon assurance, la personne m'a dit de voir avec la BDF , il ne peut pas m'aider pour ce problème

cdt

Par **dugade**, le **19/06/2010** à **11:07**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier de FINAREF me menaçant de rupture de contrat surendettement car pour eux je n'ai pas payé mes dettes, toujours le même problème, j'ai téléphoné ,finaref reste sur le même réponse,j'en ai marre

pourtant tous les mois finaref encaisse le chèque de règlement et maintenant c'est les menaces

pourriez vous me dire que dois je réagir ?

Par **dugade**, le **20/06/2010** à **17:47**

Bonjour Laryleo,

pourriez vous me donner le n° de téléphone de votre avocat svp,
cdt

Par **anastasio**, le **29/07/2014** à **10:18**

j ai depose un dossier de surendettement qui as été juge recevable.un decouvert de 1600 euros a été declare a bdf qui me l as mis dans mon credit,mais mon banquier me dit de remettre tout mes compte a zero il vas me rester environ 300 euros sur lequel 2 cheques vont erte debite 250 et 200 euros de plus jai mon loye edf mutuelle et assurance qui vont se presente je suis copmlement depasse que faire